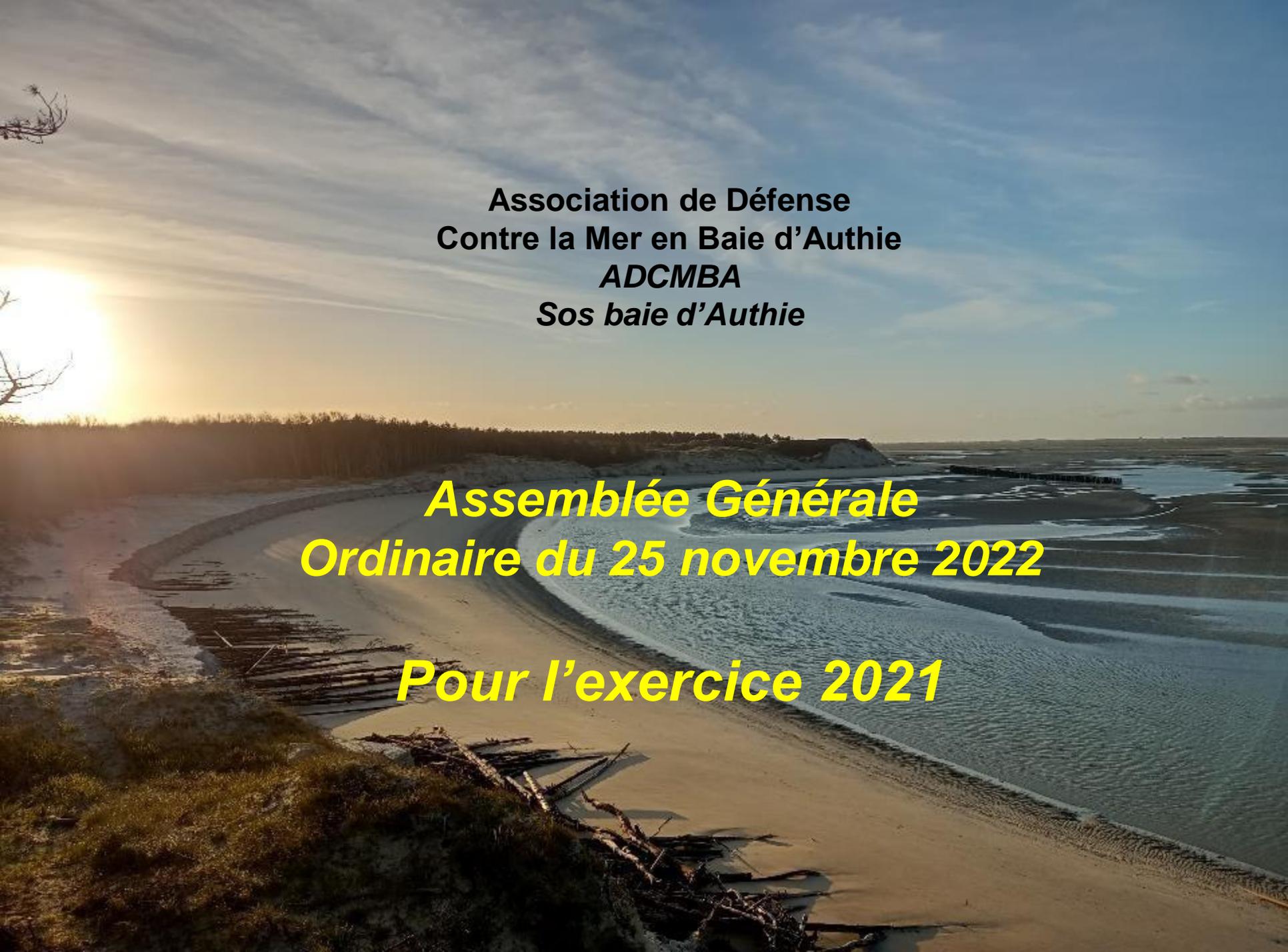




**Association de Défense
Contre la Mer en Baie d'Authie
*ADCMBA***

Sos baie d'Authie

***Assemblée Générale
Ordinaire du 25 novembre 2022***



**Association de Défense
Contre la Mer en Baie d'Authie
ADCMBA
*Sos baie d'Authie***

***Assemblée Générale
Ordinaire du 25 novembre 2022***

Pour l'exercice 2021

ADCMBBA Bureau et Conseil d'Administration

Bureau Directeur Actuel

Président : Daniel MOITEL

Vice-Président: Pierre BRIDENNE

Secrétaire: Pierre GONNOT

Secrétaire adjoint : Philippe CORNU

Trésorière: Monique CAROUGE

Conseil d'Administration: 11 membres actuellement

Adhérents avant AG : 75

Ordre du jour

Rapport financier 2021

Rapport moral 2021

Autorisation d'ester en justice

Renouvellement des membres du CA,

Point sur la situation en novembre 2022

. Bois de sapins Bec de Perroquet

Les recours de tiers et leurs conséquences

. Les actions engagées en réponse par la CA2BM

. La détermination de l'association

Présentation de la CA2BM, point sur

. Les actions engagées

. La mise en œuvre de l'endiguement de fond de baie

. suite du PAPI 1, le PAPI 2....

Dans une seconde présentation qui sera diffusée et commentée prochainement

Compte rendu financier – Exercice 2021

Recette (€)

Désignation	Montant (€)
Cotisations	950,00
Dons	280,00
Total	1230 €

Dépenses (€)

Désignation	Montant (€)
Abonnement Site Internet	28,66
Assurance RC SMACL	194,10
Timbres	38,88
Total	261,34 €

Solde : 968,36 €

Reliquat 2020 : 6959,21 €

Intérêts livret : 33,68 €

Solde fin exercice : 7961,25 €

Vote : - rapport financier 2021

Approuvé en séance



- **Actions 2021 Réunions, rencontres, courriers:**
 - **Participation aux comités de pilotage PAPI phase 2 et réunions de concertation sur l'endiguement de la rive nord de la baie d'Authie**
 - . **Remarques adressées et réitérées au comité de suivi, sur notre absence aux comités techniques , ce qui a pour conséquence, une découverte tardive de notre part, d'orientations contestables car manquant d'expertises relatives au vécu.**
- **(2022) Lettre ouverte aux candidats aux élections législatives en leur demandant dans quelle mesure ils peuvent nous aider sur le plan législatif face aux diverses actions de blocages administratifs qui ne tiennent aucun compte du danger auquel sont confrontés les citoyens riverains.**
- **Des actions qui vont à l'encontre de décisions prises par l'autorité préfectorale.**

Actions 2021 - Communication:

. Information périodique des adhérents sur la situation, via la gazette et le site internet 'SOS Baie d'Authie'

. Information élargie via les réseaux sociaux.

Notamment la page Facebook, SOS baie d'Authie (3500 abonnés) dont publications à charge des « amis » qui ne nous veulent pas vraiment du bien

- Médias: reportages France 3 région et de la Voix du nord sur l'activité de l'Association

- Visite commentée bénévolement « de la rue Delessale au bec de perroquet » aux adhérents de « La vie berckoise »

- .

Vote : - rapport moral 2021

Approuvé en séance



Résolution: Renouvellement de l'autorisation explicite d'ester en justice

En application de l'article 10 des statuts de l'ADCMB: l'Association est représentée en Justice et dans tous les actes de la vie civile par son Président ou, à défaut, par tout autre membre du Bureau ou du Conseil spécialement habilité à cet effet par le Conseil d'Administration.

Le 25 novembre 2022, l'assemblée a pris connaissance de la demande du Président relative au renouvellement annuel, à chaque assemblée générale, de l'autorisation explicite donnée au Président ou à son représentant pour ester en justice, conformément à l'article 10 des statuts de l'association

Vote de la Résolution :

Approuvée en séance

Renouvellement par tiers des membres du CA

Sortants fin 2021: ***Monique CAROUGE***
Joël TIBERGHIE
Philippe CORNU
Pierre BRIDENNE
Pascal CREQUIS
Daniel MOITEL

Candidats 2022/2024 : ***Monique CAROUGE***
Joël TIBERGHIE
Philippe CORNU
Pierre BRIDENNE
Pascal CREQUIS
Daniel MOITEL

Et 2 candidatures exprimées par courrier(2022/2024)
Anne QUEVA
Laurent LOUCHART

VOTE

Renouvellement et élection des nouveaux membres du CA

Approuvé en séance

Point de Situation



Le bec de perroquet
Le bois de sapins

Le bec de perroquet - Fin de chantier début novembre 2020



OPALE DRONE

Avril 2022

Il est évident que la digue barrois a une action fondamentale sur l'éloignement de l'Authie et le rechargement naturel du secteur



Avril 2022

comparons

Novembre 2019



Le Parc Naturel Marin a demandé la destruction de la réhabilitation de la digue, pour, soit disant, des soucis de continuité hydraulique.

Des communes du fond de baie (à 10 km) ont même accusé la digue de provoquer des retenues d'eau chez elles (mais pas les branches qui y encombraient l'Authie).

Ouvrir cette digue, élément vital de notre protection, constitue pour nous une ligne rouge qui ne peut en aucun cas être franchie. (cf. pétition de fin 2020)

Le bois de sapins-fin de chantier début novembre 2020



OPALE DRONE

**Le bois de sapins les déflecteurs sud et nord, le 19 11 2020
EVOLUTION**



Authie

Authie

Déflecteur nord

Déflecteur sud

19 11 2020

**Le bois de sapins les déflecteurs sud et nord
EVOLUTION,**



Authie

Déflecteur sud

Authie

Déflecteur nord

12 05 2021

Le bois de sapins l'Authie est dans les deux déflecteurs
Ils ne protègent que partiellement des courants, le sable file
EVOLUTION



Situation au 27 septembre 2022 EVOLUTION, l'Authie repart



Déflecteur sud

Authie

Authie

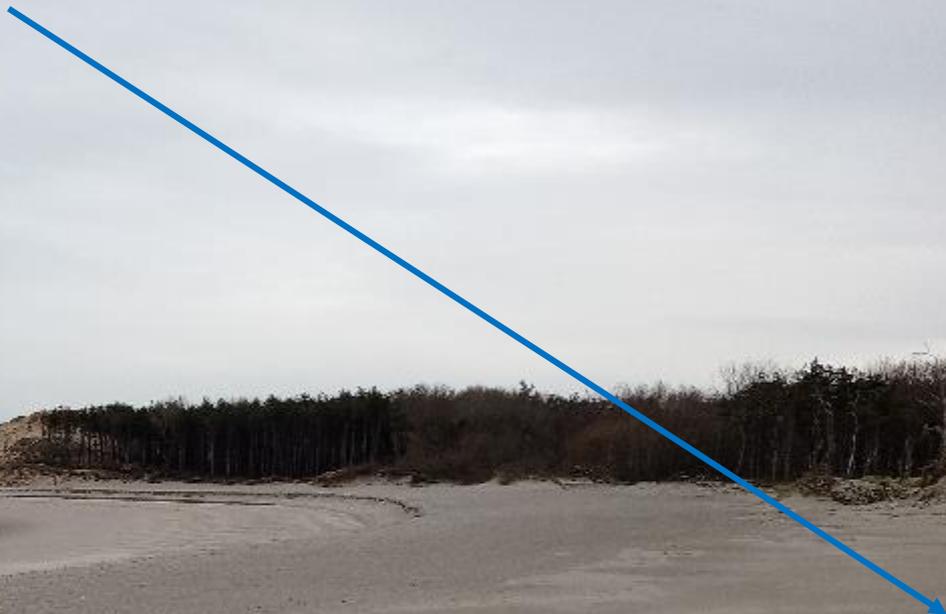
Déflecteur nord

Le 13 novembre 2022
L'Authie est repartie
Mais pendant tout ce temps la plus grande partie du sable
du chargement a filé



Comparons la dune, en janvier 2021

Défecteur nord



Avec aujourd'hui, Novembre 2022

Défecteur nord

Défecteur nord



Conclusion, il faut remettre du sable.

Un rechargement d'entretien de 35000 m³ est prévu en décembre depuis la plage de Berck. Est-ce une solution reproductible à l'infini? Evidemment non

Le sable fuit trop rapidement, il faut mieux le protéger, sans attendre des années, car il n'y aura plus rien si on réfléchit trop longtemps. Et après on fait quoi si c'est le cas?

**Le prélèvement de la ressource doit se faire à proximité, à un endroit qui permette de maintenir l'Authie éloignée. (l'extrémité du poulier semble l'endroit idéal)
ou doit-on prévoir une autre solution?**

Comment mieux protéger le sable? Exemple en fixant l'Authie comme on l'a fait depuis longtemps sur Berck et aussi notamment en baie de Somme, au cap Hornu ,où le procédé fait ses preuves dans un contexte identique à celui de bois de sapins. Un secteur où, cependant, ne sont pas engagés autant de risques humains.

NOUS EXIGEONS L'INSTALLATION AU PLUS VITE DE CE DISPOSITIF AU BOIS DE SAPINS

Saint Valéry , le cap Hornu



Longues palplanches enfoncées, ayant une longueur supérieure à l'effet d'affouillement produit par le fleuve



La digue rétro-littorale, n'est pas structurée pour recevoir la mer en permanence , aussi le maintien d'un **cordons dunaire protecteur** constitue pour nous l'élément fondamental auquel nous restons également profondément attachés et attentifs.

LES RECOURS DE TIERS CONTRE LES TRAVAUX D'URGENCE DU BOIS DE SAPINS réalisés en 2019-2020

- ➔ *-En 2020, en plus de la demande de démantèlement de la réhabilitation de la digue Barrois par le PNM, deux associations de défense de l'environnement, qui restent dans l'ombre, ont porté plainte contre la procédure simplifiée, autorisée par le préfet pour le rechargement massif, au prétexte que la situation ne justifiait pas un recours à l'urgence. (Ce qui est totalement inexact, nous avons des témoignages indiscutables)*
- ➔ *La procédure suivie n'a donc pas permis de procéder aux études d'impacts préalables obligatoires prévues, en situation non urgente, pour l'environnement touché par ces travaux,.*
- ➔ *Un recours a été également déposé auprès de l'union européenne, contestant l'attribution de fonds européens à propos de travaux n'ayant pas respecté les procédures obligatoires.*
- ➔ *Conséquence : les fonds FEDER (Fonds européens de développement régional) pour ces travaux (effectués) sont suspendus, soit **2,9 M€**.
Pour combien de temps?*
- ➔ *Une impasse pour la CA2BM, qui en l'absence d'appuis, a décidé de lancer une étude des impacts des travaux effectués pour les aspects hydrauliques , sédimentaires et de peuplements en espèces marines , ceci pour un coût prévisionnel de **360.000 € HT**.*
- ➔ **NOUS N'AVONS MANIFESTEMENT PAS DU TOUT LES MÊMES PRIORITES QUE CES DETRACTEURS. ON NE PEUT PAS SUBIR CA ETERNELLEMENT.**

La cerise sur le gâteau : nous avons appris en séance, par le président de la CA2BM que les pêcheurs professionnels de coques, réclament à la communauté d'agglomérations, un dédommagement de **15 MILLIONS d'Euros** pour le manque à gagner causé par les travaux de rechargement.

questions : Hors taxes?

Quels dommages, dans quelle mesure?

Remarques : C'est à peu près ce que va coûter tout l'endiguement de la rive nord

Pas d'aide au financement dans ce cas, à payer intégralement par la CA2BM, donc la population.
Il va falloir vendre nos maisons?

Le réensablement de la baie d'Authie ne fait pas l'unanimité

Des travaux de réensablement ont commencé en baie d'Authie, à la limite entre le Pas-de-Calais et la Somme. Quelque 350 000 m³ de sable doivent y être déversés. Pêcheurs et ONG s'inquiètent des conséquences.

La restauration du cordon dunaire au lieu-dit du Bois des Sapins, en baie d'Authie, qualifiée comme une opération « à caractère d'urgence » par la préfecture et l'agglomération montoisilloise CA2BM, consiste en un rechargement de 350 000 m³ de sable et la pose de pieux en bois supposé réduire l'érosion « tout en limitant l'impact sur le milieu naturel », précise l'agglomération. Cyril Congy, directeur du service environnement à la CA2BM, ajoute

que le réensablement doit permettre « de ne plus intervenir en matière de rechargement durant une période de cinq à dix ans, en fonction des phénomènes climatiques ». Une réponse au recul du trait de côte de 245 mètres depuis 1965 (4,60 mètres par an avant une accélération à 9,30 mètres par an entre 2011 et 2019) qui doit protéger les populations contre les risques de submersion marine.

Pour autant, les acteurs sont nombreux à remettre en cause l'efficacité de cette technique, s'ap-

4,3

millions d'euros

Le coût estimé du réensablement, financé à 80 % par des subventions de l'État, du Feder et de l'Agence de l'eau.

puvant notamment sur l'exemple de Wissant. Entre les caps Gris-Nez et Blanc-Nez, le réensablement a été stoppé, jugé trop cher pour trop peu d'efficacité. Autre voix à s'élever : celle des pêcheurs à pied de coques (lire aussi page 25), pour qui le bétonnage représente un risque dans cette zone de pêche où 350 tonnes ont été ramassées annuellement, en 2014 et 2018.

Antony Viera, secrétaire général au comité régional des pêches, évoque un protocole d'indemnisation en dédommagement de ce gisement de coques menacé. Il ajoute qu'« un suivi scientifique doit faire l'état des lieux du gisement avant, pendant et après les travaux. Il estimera les pertes en biomasse et en chiffre d'affaires pour l'activité en examinant aussi le terrain cinq ans après la fin des travaux ».

Route et déviation

Le réensablement prévoit également la construction d'une route sur le banc de sable et la déviation

du cours de l'Authie. Patrick Thiery, le président de Picardie nature, dénonce le manque de consultation publique concernant ces travaux dans un site Natura 2000. « Il n'y a pas eu d'étude sédimentologique, on ne connaît pas l'impact sur la faune d'autant plus que les travaux sont aussi effectués de nuit. Les naturalistes seront également attentifs au mouvement des phoques gris et veaux marins. »

La CA2BM rappelle, elle, qu'une étude biosédimentaire du Groupement d'étude des milieux estuariens et littoraux (Gemel) a dessiné « une zone de prélèvement de sable limitant la zone de gisement des coques et l'environnement estuarien ». Et Cyril Congy de conclure : « Le prélèvement dans le poulier (NDLR : flèche littoral en galets) n'aura pas d'incidence sur l'équilibre hydro-sédimentaire de la baie d'Authie et se situe à proximité immédiate du bois des Sapins. »

Virginie WOJTKOWSKI

Tribunal. France nature environnement Hauts-de-France prévoit un recours devant le tribunal administratif dans les prochaines semaines.

Sea shepherd. Comme la zone comporte plusieurs reposoirs de phoques gris et veaux marins, Sea shepherd a lancé l'alerte contre ce projet.



Le rechargement en sable et la pose de pieux en bois doit réduire l'érosion du cordon dunaire.

CC-BY

Calanques : cinq mois supplémentaires pour Alteo

L'usine Alteo de Gardanne bénéficiera finalement d'un sursis de cinq mois, accordé le 30 décembre par la préfecture des Bouches-du-Rhône pour respecter les seuils réglementaires concernant ses rejets en mer, l'entreprise ne remplissant toujours pas, au 31 décembre, deux des six critères de limitation des rejets. Si, en effet, Alteo a su se conformer aux seuils réglementaires demandés pour le fer, l'aluminium, l'ar-

senic et le pH, elle n'est toujours pas aux normes concernant les valeurs de DBO5 (demande biochimique en oxygène sur 5 jours) et DCO (demande chimique en oxygène).

Station de traitement biologique

Parmi les arguments listés dans l'arrêté, la préfecture reprend les conclusions émises par le comité

de surveillance et d'information sur les rejets en mer qui estime que « les paramètres DBO5 et DCO n'induisent pas d'impact sur la mer ouverte du fait de son niveau d'oxygénation naturellement élevé ».

D'autant qu'Alteo a investi 6,5 millions d'euros dans une station de traitement biologique dont les travaux ont débuté en septembre. Celle-ci devrait lui permettre de respecter les seuils.

La cour d'appel administrative de Marseille avait rejeté, en janvier 2019, le recours formé par la société pour bénéficier d'un délai supplémentaire de deux ans. L'entreprise a, par ailleurs, été placée en redressement judiciaire en décembre du fait d'une baisse de la demande en alumine de spécialité et des millions d'euros investis pour respecter les normes environnementales.

Feriel ALOUTI

Bien lire cet article du journal «LE MARIN » qui date de **Janvier 2020**

On y retrouve tout ce que nous avons évoqué dans les vues précédentes.

Sauf la protection des gens, de leur biens et de l'environnement qui leur est propre.

Vous en jugerez

Remarque : si le conservatoire du littoral ne s'était pas obstinément opposé, depuis 2011, à la fixation du trait de côte, pour des raisons éthiques irréalistes et dangereuses, nous n'en serions pas là à nous taper dessus et la communauté aurait fait de sérieuses économies.

Présentation par la CA2BM

Mise en œuvre du projet d'endiguement du fond de baie

Suite du PAPI1

Préparation du PAPI2

à suivre dans une autre présentation